

Romain PORCHER, docteur en droit privé, maître de conférences, université de Perpignan Via Domitia, rédacteur en chef de la Revue Droit & santé

Déserts médicaux – Quand tomber malade devient un luxe

Medical deserts – When falling ill becomes a luxury

Dans le vaste paysage de la santé publique française, les déserts médicaux se dressent tels des montagnes infranchissables. Ces zones, où l'accès aux soins peut parfois être aussi rare que l'eau dans le Sahara, symbolisent une crise sanitaire silencieuse, mais ô combien réelle. Comment en sommes-nous arrivés là ? Et surtout, que faire pour inverser la tendance ?

Un arrêté symbolique, un cri du cœur

Récemment, plusieurs communes de la Nièvre ont pris des arrêtés pour le moins originaux : interdire à leurs habitants de tomber malades. Derrière cette mesure symbolique se cache un cri de désespoir face à une situation intenable. À Decize, par exemple, la maire Justine Guyot a pris les devants en installant un hôpital de campagne, faute de structures médicales adéquates ; une initiative saluée par le président de la République lui-même, mais qui soulève une question cruciale : pourquoi en sommes-nous réduits à de telles extrémités ?

Ces arrêtés, bien que symboliques, ont le mérite de braquer les projecteurs sur une réalité souvent ignorée. Ils reflètent une frustration grandissante des élus locaux face à l'inaction supposée des pouvoirs publics. Au-delà de l'ironie, ces mesures traduisent une détresse bien réelle : celle de populations entières privées d'un accès équitable aux soins.

Une réalité alarmante

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En France, selon les dernières estimations, environ 30 % de la population vivrait dans un désert médical. Les urgences ferment régulièrement, et obtenir un rendez-vous relève du parcours du combattant. Pire encore, environ 11 % des Français n'ont pas de médecin traitant ; une situation qui pousse certains élus à des actions désespérées, comme cette interdiction de tomber malade. Cette pénurie de soignants a des conséquences dramatiques. Les habitants sont contraints de parcourir des dizaines de kilomètres pour consulter un spécialiste ou se rendre aux urgences. Les délais d'attente s'allongent, et les pathologies, faute de prise en charge rapide, s'aggravent. Dans ce contexte, tomber malade devient un luxe que beaucoup ne peuvent plus se permettre.

Des solutions existent, mais...

Face à cette crise, des solutions existent. Les médecins diplômés hors de l'Union européenne (PADHUE) sont prêts à exercer dans ces déserts médicaux. Mais la bureaucratie et les lenteurs administratives freinent leur intégration. Pourtant, ces

professionnels pourraient apporter un souffle nouveau à nos campagnes en manque de soins. Cela nécessiterait toutefois une analyse approfondie à laquelle nous ne nous prêterons pas ici. Il est également crucial de repenser la formation et la répartition des professionnels de santé. Quoi que cela existe déjà, inciter davantage les jeunes médecins à s'installer dans les zones déficitaires, par le biais d'aides financières ou de meilleures conditions de travail, pourrait contribuer à désenclaver ces territoires. De même, le développement de la télémédecine, bien que ne remplaçant pas la présence physique d'un praticien, peut offrir une alternative précieuse en attendant des solutions pérennes.

Un appel à l'action

Les élus locaux, à l'image de Justine Guyot, montrent la voie en multipliant les initiatives, mais ils ne peuvent pas tout faire seuls. Il est impératif que l'État prenne ses responsabilités et mette en place des mesures concrètes pour attirer et retenir les professionnels de santé dans nos zones plus rurales. Cela passe par des incitations financières, une simplification des procédures administratives et une véritable volonté politique. Les collectivités locales doivent également jouer leur rôle en investissant dans des infrastructures adaptées. Maisons de santé, centres de soins mobiles ou encore partenariats avec des établissements hospitaliers voisins : les pistes à explorer sont nombreuses. Toutefois, ces mesures sont déjà bien souvent en application, sans grand succès...

La santé, un droit fondamental

Le droit à la santé est un droit fondamental, inscrit dans la Constitution. Il est fort malheureux que, de nos jours, des citoyens français soient contraints de vivre dans des déserts médicaux. Il est temps de réagir, de manière concertée et déterminée, pour que chaque habitant de notre pays puisse bénéficier de soins de qualité, où qu'il vive. Comme diraient de nombreux grands juristes, la santé n'a pas de prix, mais elle a un coût : celui de l'inaction.